

Compte rendu de séance

Séance du 15 Avril 2021

L' an 2021 et le 15 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes : AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, BRIZION Pierre, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, MARCAND Philippe, PERREAU Manuel

Absents : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

Date de la convocation : 09/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

1. DEL2021_012 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
2. DEL2021_013 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
3. DEL2021_014 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020
4. DEL2021_015 : CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021
5. DEL2021_016 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPTE 6574
6. DEL2021_017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
7. DEL2021_018 : REGLEMENT DE PECHE
8. DEL2021_019 : ACHAT D'UN NAS ET MISE EN RESEAU
9. DEL2021_020 : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE DARMANNES
10. DEL2021_021 : ACHAT MATERIEL ROULANT
11. QUESTIONS DIVERSES

Le dernier compte-rendu de séance a été validé à l'unanimité.

1. réf : DEL2021 012 / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte de Gestion du receveur municipal 2020, vote et accepte ce dernier, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 167 914 ,57 €

Recettes : 300 542,96 €

Résultat d'exercice : 132 628 ,39 €

Excédent antérieur reporté : 518 475 ,65 €

Affectation à l'investissement 2020 : 262 902,91 €

Résultat de clôture : 388 201,13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 379 449,33 €

Recettes : 425 968,91 €

Résultat d'exercice : 46 519,58 €

Déficit antérieur reporté : - 232 902 ,91 €

Résultat de clôture : - 186 383,33 €

Résultat global de clôture 2020 : 201 817, 80 €

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

2. réf : DEL2021 013 / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte de Administratif 2020, conforme au Compte de Gestion du receveur, vote et accepte ce dernier, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 167 914 ,57 €

Recettes : 300 542,96 €

Résultat d'exercice : 132 628 ,39 €

Excédent antérieur reporté : 518 475 ,65 €

Affectation à l'investissement 2020 : 262 902,91 €

Résultat de clôture : 388 201,13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 379 449,33 €

Recettes : 425 968,91 €

Résultat d'exercice : 46 519,58 €

Déficit antérieur reporté : - 232 902 ,91 €

Reste à réaliser en Dépenses : 146 942 €

Reste à réaliser en Recettes : 146 942 €

Résultat de clôture : - 186 383,33 €

Le Maire est sorti de la salle avant le vote.

A la majorité (pour:9 , contre:0 , abstention(s): 1)

3. réf : DEL2021 014 / AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Constatant que ledit compte présente un excédent cumulé
d'exploitation de **388 201,13 Euros** ainsi déterminé :

Fonctionnement :

- résultat antérieur reporté : **255 572,74 €**
- Affectation à la section d'investissement (1068) :
- Résultat de l'exercice : **132 628,39 €**
- excédent cumulé au 31 décembre 2020 : **388 201,13 €**

Investissement :

- Résultat antérieur reporté : - **232 902,91 €**
- Résultat de l'exercice : **46 519,58 €**
- déficit cumulé au 31 décembre 2019 : - **186 383,33 €**

- Restes à réaliser en Dépenses : **146 942 €**
- Restes à réaliser en Recettes : **146 942 €**

En décide l'affectation suivante :

- au besoin de financement de la section d'investissement : **186 383,33 €**
(1068)
- en affectation complémentaire en réserve : /

- reliquat à reprendre au budget 2021 (002) : **201 817,80 €**
(Excédent d'exploitation net)

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

4. réf : DEL2021 015 / CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux de contributions directes pour 2021, à savoir :

Taxe Foncière Bâti => 39,94 % (constitué du taux communal 2020 de 16 % + taux départemental 2020 de 23,94 %)

Taxe Foncière Non Bâti => 24,80 %

CFE => 16.22 %

Pour rappel , en application de la loi des finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxes foncière sur les propriétés bâties (TFB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFB qui aurait résulté du

maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

5. réf : DEL2021 016 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPTE 6574

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- DARMANNOISE : 150 €
- AMICALE DES POMPIERS DE DARMANNES : 100 €
- Souvenir Français : 30 €
- ADMR : 80 €
- Fondation du Patrimoine : 50 €
- Participation aux divers clubs sportifs, activités culturelles ou autres : 400 €
- Participation à la restauration scolaire des maternelles/primaires : 5000 €
- DIVERS à définir : 890 €

Ces subventions sont imputées au compte 6574 du Budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

6. réf : DEL2021 017 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le budget primitif 2021 de la commune, vote et accepte ce dernier, à l'unanimité, équilibré à **531 068,80 €** en section de fonctionnement et à **484 680,33 €** en section d'investissement.

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

7. réf : DEL2021 018 / REGLEMENT DE PECHE

Le conseil municipal , après délibération , vote et accepte à l'unanimité le règlement de pêche annexé à cette délibération .

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

8. réf : DEL2021 019 / ACHAT D'UN NAS ET MISE EN RESEAU

Afin de faciliter le travail en Mairie et de sécuriser les sauvegardes, le conseil municipal , après délibération, décide de procéder à la mise en place d'un NAS et de mettre en réseau les ordinateurs présents en Mairie et à la bibliothèque.

Après étude d'un devis, le conseil municipal a inscrit la somme de 2 600 € au BP 2021, compte 2183, et demande au maire de faire au mieux avec ce budget.

Le Maire a donc pouvoir de signer le devis de la meilleure proposition.

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

9. réf : DEL2021 020 / RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE DARMANNES

Le conseil municipal, après délibération , désigne comme nouveaux membres de l'Association Foncière de Remembrement de DARMANNES:

- M. HUGUENY Thierry
- Mme AUBERTIN Agnès
- M. GAUTHEROT Claude

Le Maire, M. DEPOISSON Emmanuel, fait part au conseil son souhait de conserver son titre de membre de droit.

A l'unanimité (pour:10 , contre:0 , abstention(s): 0)

10. réf : DEL2021 021 /ACHAT MATERIEL ROULANT

Suite aux différentes discussions à ce sujet , le conseil municipal , après délibération, décide de procéder à l'achat d'un véhicule avec attelage et d'une remorque pour les besoins de l'employé communal ; cette solution apportant plus d'avantages qu'un gros tracteur (budget environ 25 000 €) vis à vis du travail demandé. Toutefois, Le tracteur tondeuse actuel sera remplacé à l'identique quand cela sera nécessaire(budget environ 6 000 €).

Le Maire présente une proposition de BRICE AUTOS, entreprise DARMANNOISE, pour un DACIA DOKKER à 6750 € TTC . Il faudra ajouter à cette somme l'attelage , la remorque et les frais annexes (flocage, carte grise...) ; un budget d'environ 8000 € est annoncé. Les élus, après avoir vu le véhicule, votent et acceptent cette proposition à 9 voix POUR et 1 Abstention.

Le budget ayant les crédits prévus au chapitre 21, le Maire à pouvoir de signer le bon de commande , de régler toutes les dépenses annexes et de signer le contrat d'assurance correspondant.

11. QUESTIONS DIVERSES

*** TRAVAUX SALLE DES FETES**

- Nous sommes toujours en attente de la proposition commerciale de l'entreprise FEVRE;
- La mise en place de la sonorisation sera finalisée cette semaine ;
- Pierre BRIZION a fini d'aménager les placards
- L'inventaire de la vaisselle sera fait mercredi 21 avril par Audrey THEVENOT-LABBE;
- Le nettoyage de la salle sera fait par l'ensemble des élus, samedi 08 mai à partir de 8h30 et si besoin, finalisé le samedi 15 mai ;

*** STRON**

- Manuel PERREAU et Thierry HUGUENY ont creusé la tranchée pour installer la gaine électrique jusqu'à l'atelier et préparé le coffrage pour la dalle qui sera faite entre les 2 bâtiments, vendredi 23 avril après-midi (avis aux volontaires);

- Didier BARBIER a pratiquement fini la mise aux normes électriques et la demande de passage du consuel sera faite dans la foulée.

*** CIMETIERE**

- Loïc GOBILLOT et Emmanuel DEPOISSON ont débarrassé les souches qui étaient le long du chemin du cimetière

*** SITE INTERNET**

- Audrey THEVENOT-LABBE est en train de le finaliser. Une dernière petite formation avec l'Association des Maires Ruraux et la commission communication aura lieu très prochainement pour les dernières petites mises au point, notamment par rapport à la possibilité de faire les demandes de locations de salles via le site, et le site pourra être mis en ligne.

*** TRAVAUX A FAIRE / VILLAGE ET FORET**

- Manuel PERREAU rappelle son souhait de faire un tour de village pour faire une liste de travaux à faire par ordre de priorité et qu'il avait été demandé de refaire une visite des bois, avec le garde et tous les élus, pour voir où on en est dans l'aménagement de la forêt et en expliquer les différentes étapes.

*** DEPOT DES LAVIERES / SAUVAGES**

M. PERREAU rappelle que seuls les cailloux et la terre sont acceptés et que toute personne en capacité de repousser son dépôt devra le faire obligatoirement sous peine de se voir refuser l'accès.

Il informe aussi le conseil qu'un dépôt sauvage a été découvert de l'autre côté de la RD 674 et que déjà 2 auteurs ont été identifiés ; aussi M. PERREAU propose de mettre une barrière à cet endroit.

*** AIRE DE JEUX**

Audrey THEVENOT-LABBE propose d'étudier la possibilité de faire une aire de jeux à STRON ou ailleurs . Des devis seront proposés lors d'une prochaine séance.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 12/05/2021
Le Maire
Emmanuel DEPOISSON



